



CHARTE DE COWORKING

Afin que l'espace coworking KRYSSALID demeure un lieu sympathique où il fait bon être et travailler, tous les usagers des lieux sont priés de bien vouloir respecter les principes suivants:

Respect de l'Espace de Coworking

L'espace sera ouvert de 10 h à 19 h du MARDI au SAMEDI. Pour d'autres horaires nous consulter. Respect des équipements, mobiliers et de l'aménagement de l'espace. Politesse et courtoisie avec la communauté des coworkeurs.

Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à l'espace Coworking KRYSSALID, utilisant le matériel de l'espace coworking et ce, durant toute la durée définie par KRYSSALID. Chaque personne est considérée comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

Prestations

Il est nécessaire de venir équiper de son ordinateur portable avec ses propres accessoires. Une imprimante est à votre disposition si besoin. Vous aurez accès à l'espace commun avec boissons chaudes et accès à internet. A utiliser de façon raisonnable. Il est interdit au coworker de s'introduire dans la salle de stockage et dans la salle consacrée à l'activité de tatouage.

Tenue et comportement

Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de l'espace coworking.

Usage du matériel

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Les personnes sont tenues d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalée aux responsables.

Alcool

Il est interdit aux personnes de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ébriété ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Fumeurs:**Interdiction de fumer :**

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est interdit de fumer dans l'espace Coworking.

Mégots: Devant l'ATELIER KRYSSALID et sur le trottoir interdit. Un cendrier sera à votre disposition pour vos mégots de cigarettes.

Coin cuisine et Nourriture:

- Ne pas manger ou déposer de nourriture sur les tables des autres membres.
- Bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu, ou manipulé de la nourriture (tables et sol).
- Se servir dans le frigo et dans les étagères, et ne pas hésiter à mettre à la poubelle les denrées périmées rencontrées.
- Faire la vaisselle au fur et à mesure; ne pas entreposer de vaisselle sale sur les bords de l'évier ou l'égouttoir
- Ranger la vaisselle propre et sèche.

Administratif :

Les abonnements sont à payer dès la réservation de sa durée que ce soit à la journée, à la semaine ou au mois. Elles ne sont pas remboursables. L'adhérent est défini par les statuts de l'association comme membre guest temporaire selon les Articles 5 et 6 des-dits statuts de l'association KRYSSALID et est donc membre adhérent de l'association.

Perte, vol, dégâts

Le matériel laissé à coworking KRYSSALID l'est sous la responsabilité de son propriétaire. KRYSSALID décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts. Il est recommandé aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile, même si l'espace coworking KRYSSALID a également souscrit une assurance à cet effet.

Entrée en application

En double exemplaire .

Fait a LYON le :

Lu et approuvé, bon pour accord.

A parapher sur chaque page.

Nom et prénom du Coworkeur.
Profession artistique et nom d'artiste

Durée

Prix du coworking

Signature du COWORKEUR

INFORMATIONS NECESSAIRES

NOM

PRENOM

NOM D'ARTISTE

ACTIVITE

N SIRET

ADRESSE MAIL

DUREE DU COWORKING

DATE DU COWORKING

MONTANT TOTAL DU COWORKING

(payer avant le début du coworking)

SIGNATURE

(J'affirme que mes informations sont valides et vérifiables.)